Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260930-2026101-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 30 septembre 2026

Date de la convocation : 24 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (30) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M AYEL, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (3) : Mme ROBIN, M MARSAULT, Mme MAUFRAIS, conseillers délégués.
PROCURATIONS DE VOTE (3) Mme ROBIN a donné procuration à Mme SAINT-HONORE.
M MARSAULT a donné procuration à M HATTE
Mme MAUFRAIS a donné procuration à M COLLET.

M HATTE a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2026.101 Convention portant sur les conditions d'intervention de l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) dans le cadre du Programme de Réussite Educative pour l'année scolaire 2026-2027 – Approbation – Autorisation de signature

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-18 ;
- **VU** le budget principal 2026 de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** la délibération n°2025.058 en date du 30 juin 2025 approuvant les termes de la convention à conclure entre l'Association de la Fondation Etudiante (AFEV) et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **VU** le projet de convention pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Emeline Talon, Adjointe à la vie des enfants et des familles ;
- **VU** la présentation en Commission générale en date du 28 septembre 2026 ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande a été retenue par l'Etat pour mettre en place un Programme de Réussite Educative sur son territoire ;
- **CONSIDERANT** que la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande conclu chaque année scolaire, depuis plusieurs années, un partenariat avec l'AFEV ;
- **CONSIDERANT** la volonté de la nouvelle Municipalité de poursuivre son engagement auprès de cette association ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention ou modification à celle-ci.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260930-2026101-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve les termes de la convention passée entre l'Association de la Fondation Etudiante (AFEV) et la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour la période du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer cette convention ;**
- **Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le compte 6574 de la Ville avec un versement en 2027 pour l'année scolaire 2026/2027.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 30
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 33
Votes Pour 33
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 30 septembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Emmanuel HATTE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 02/10/26

Publié sur le site de la Ville le : 02/10/26

Par le service affaires générales